

Vétusté d'une piscine: comment calculer ceci?

Par renaudbocquet, le 19/10/2012 à 12:10

Je vais divorcer prochainement.

Nous avons fait construire une piscine (avec abri, pompe à chaleur, terrasse... valeur totale 100 000€)

Cette piscine est sur le un terrain m'appartenant (j'en étais propriétaire avant notre mariage en séparation de bien). Nous avons contracter un prêt à nos 2 noms (Mr et Mme) mais c'est Mme qui payait les remboursements (car c'est elle qui voulait cette piscine)

Aujourd'hui, je vais garder ma maison et bien sur la piscine! Peut-on appliquer une vétusté sur le montant de cette piscine? et si oui, comment pourrait-on calcluer ceci? Merci beaucoup